

PROJET DE RECHERCHE CLINIQUE

Recrutement de patients porteurs d'une mutation du gène APC



Faisons avancer ensemble la recherche sur la Polypose

La Polypose Adénomateuse Familiale (PAF) est une maladie génétique rare le plus souvent liée à des mutations du gène APC (Adenomateus Polyposis Coli). Ces mutations altèrent des fonctions des cellules intestinales facilitant la formation de polypes et augmentant le risque de cancer. Les conséquences de la mutation d'APC au niveau du système immunitaire sont peu connues. Or, les défenses immunitaires sont cruciales pour contrôler l'apparition et le développement des cancers. Le but de ce projet de recherche est d'étudier les conséquences des mutations d'APC sur la fonction des cellules immunitaires. Une réponse immunitaire anti-tumorale altérée faciliterait le développement des polypes.

Je peux participer à cette étude si :

1

Je suis atteint(e) de Polypose Familiale et diagnostiqué(e) d'une mutation du gène APC

2

J'ai entre 18 et 75 ans

3

J'habite en France métropolitaine

Déroulement de ma participation :

Je contacte la Plate-forme ICAReB par courriel secretariat-icareb@pasteur.fr ou par téléphone au 01 40 61 38 85 (le matin).

Je pourrai avoir des explications détaillées et échanger sur la possibilité de participer.

Je prends rendez-vous pour me rendre chez ICAReB, à l'Institut Pasteur de Paris.

Au cours d'un entretien avec un médecin, je pourrai obtenir d'autres informations et signer un consentement de participation à cette recherche.

L'équipe de recherche du Pr Andrés Alcover de l'Institut Pasteur étudiera la façon dont mes cellules immunitaires s'activent, sécrètent des molécules, migrent et détruisent des cellules tumorales. "Projet"

Ces diverses fonctions cellulaires sont très importantes pour les défenses immunes anti-tumorales.

Avec mon accord, je serai sollicité(e) pour effectuer 2-4 visites au total, en fonction de mes disponibilités, pour répondre un questionnaire sur ma santé, faire un bilan sanguin et réaliser un don de sang de 100 ml.

Mes frais de déplacement seront pris en charge et je percevrai une indemnisation de 30 euros à chaque visite, dont la durée sera de 30 minutes à 1 heure en moyenne.



"Projet"